

# Projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement

## Déclaration du groupe des entreprises

Le vieillissement accéléré de la population - qui est, au demeurant, une bonne nouvelle ! - l'accompagnement des personnes âgées et le risque de perte d'autonomie font partie des préoccupations de nos concitoyens, tant pour eux-mêmes que pour leurs proches.

Ils constituent un défi social, économique et financier, dans un environnement budgétaire contraint, mais les progrès technologiques permettent d'envisager des avancées significatives dans les conditions de vie des « aînés », en particulier les plus vulnérables.

C'est bien sur ces questions traitées dans le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement qu'il nous a été demandé de nous prononcer.

L'exercice qui consiste à faire étudier un avis par deux sections et à le faire voter sur un seul texte n'est pas chose aisée et nous tenons à féliciter, tant les présidents de sections que les rapporteurs concernés, d'avoir réussi cette fusion.

Je retiendrai deux points qui nous semblent emblématiques des travaux traités par la section de l'aménagement durable des territoires.

D'abord, il faut changer le regard porté sur les personnes âgées en évitant d'assimiler vieillissement et dépendance. En effet, il est important de rendre visible la grande majorité des personnes âgées qui sont bien portantes, actives et utiles à la société et valoriser la solidarité entre générations. Nous regrettons, comme la rapporteure, que ce projet de loi d'orientation soit resté globalement cantonné à la sphère médico-sociale.

Ensuite, il faut encourager les seniors à avoir une démarche anticipatrice et notamment dans la rénovation et l'adaptation de leurs logements. Si le crédit d'impôt qui l'accompagne va dans le bon sens, il nous semble largement insuffisant.

Quant aux travaux conduits à la section des affaires sociales, notre groupe partage aussi bon nombre des préconisations de l'avis, en particulier celles qui visent à simplifier, coordonner et évaluer les dispositifs mis en œuvre pour les personnes âgées.

L'un des axes forts du projet de loi est de faciliter le maintien à domicile. Il faut rappeler que 80 % des personnes âgées souhaitent rester à domicile le plus longtemps possible.

Cet objectif pose la question de la solvabilisation de la demande à laquelle ni le projet de loi, ni notre avis n'apporte de réponse à la hauteur des enjeux.

Il nous paraît absolument nécessaire d'encourager le développement de l'assurance dépendance pour compléter la solidarité nationale et d'alléger le poids des cotisations sociales pour les personnes âgées afin de relancer l'emploi dans ce secteur.

(Le secteur de l'aide à domicile a perdu des dizaines de milliers d'emplois en 2013, après la suppression du forfait et la réduction d'impôts).

Enfin, notre groupe se félicite que l'égalité de traitement des structures, tant privées qu'associatives de l'aide à domicile, constitue un objectif acté par l'avis après l'acceptation par les sections de notre amendement.

Nous avons voté l'avis sur le *Projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement*.

Mais nous voulons dire au gouvernement que les bonnes intentions ne suffiront pas pour permettre une meilleure adaptation de notre société au vieillissement qui, nous l'avons souligné, est un sujet majeur aujourd'hui tant les problèmes soulevés vont s'accroître dans les années qui viennent. Le projet de loi n'aborde qu'à la marge les financements nécessaires à cette adaptation, et nous savons que les besoins nouveaux et très importants qui vont en découler et les mesures proposées dans le projet de loi, ne pourront se financer que par des économies budgétaires dont aucune piste n'est aujourd'hui évoquée.